

Réf: Dossier 445288

Avis de constitution

SOCIETE « SOCIETE ABDOUL IVOIRE EXPRESS » en abrégé « SAI EXPRESS »

Siège ABIDJAN YOPOUGON ANANERAIE RUE S594
PRES DU SALON DE COIFFURE JM COIFFURE, Lot 594, Ilot
12

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 08/09/2025, et enregistrés au CEPICI le 15/09/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SOCIETE ABDOUL IVOIRE
EXPRESS » en abrégé « SAI EXPRESS »

Objet : SOCIETE DE TRANSPORT. l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. la prise en location gérance de tous fonds de commerce. la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN YOPOUGON ANANERAIE RUE S594
PRES DU SALON DE COIFFURE JM COIFFURE, Lot 594, Ilot
12

Dirigeant(s) M OUATTARA ABDOULAYE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-11245 du 07/11/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°68710/GTCA/RC/2025 du 07/11/2025

